

Petit Bulletin Marcillois

Bulletin d'informations municipales

MAI
2024

édito



Marcilloise,
Marcillois,
Ce petit bulletin
de printemps
me donne l'oc-
casion de vous
informer des
nombreux dos-
siers en cours ou

à venir sur notre Commune.

Depuis le mois de janvier dernier où vous aviez eu un récapitulatif complet de l'année 2023, l'équipe municipale a préparé l'année 2024 avec un budget équilibré et serein, du fait de la poursuite du désendettement de notre Commune et de la réalisation des investissements envisagés, grâce à la vente de certains actifs communaux.

En effet, si les équipes municipales précédentes ont pu investir en ayant recours à l'emprunt (pour rappel à hauteur de 700 000 € pour la salle des fêtes et 1 440 000 € pour le groupe scolaire), la Commune se doit actuellement d'auto-financer ses projets et a donc l'obligation de céder certains biens pour permettre de continuer ses investissements dans le centre bourg (crèche, périscolaire), et supprimer simultanément des coûts de fonctionnement.

Pour permettre cela, les signatures des ventes du terrain situé rue des écoliers et de l'ancienne école programmées de longues dates, auront lieu en ce milieu d'année. En complément de ces deux cessions et afin de régulariser une situation d'occupation illégale sur un terrain communal appartenant à la ZAC des Iles, la Commune va vendre cette parcelle sans

intérêt public, à la suite d'une consultation des différents riverains, pour un montant de 24 000 €.

Par ailleurs prochainement, la Commune va faire l'acquisition à l'euro symbolique d'une division parcellaire et de l'ouvrage de régulation des eaux de ruissellement se situant à cet endroit sur le ruisseau du Chillon. Cette opportunité sera rendue possible grâce à l'acceptation de la nouvelle propriétaire du terrain, que la Commune remercie vivement pour sa donation.

Concomitamment à la vente de l'ancienne école, une réflexion importante est en cours pour décider de l'avenir de « l'Algéco » situé dans la cour, qui devra être démonté avant le mois de septembre prochain. Comme pour toutes constructions, la Commune est tributaire des différentes autorisations d'urbanisme, en plus des coûts connexes à son enlèvement.

Concernant l'avancement du dossier du centre bourg et la situation stagnante de la conjoncture depuis un an, les ventes récentes de quelques logements permettent d'envisager le début de la construction de la résidence « Les Ecolines » à partir de cet été. Les autres constructions débuteront donc ultérieurement. Comme promis, nous vous tiendrons au courant des contraintes à venir à proximité de l'école et de la mairie, dues à ce chantier de 18 mois.

Comme il avait été annoncé, des travaux vont avoir lieu en 2024 dans le chemin profond concernant le renforcement électrique nécessaire aux dif-

férentes opérations immobilières avec l'implantation d'un nouveau transformateur Enedis, ainsi que la création de trottoirs en direction de l'école pour davantage de sécurité pour nos enfants.

Dans le même registre, plusieurs réflexions sont à l'étude pour relier la gare à la ZAC des Iles le long de la voie ferrée, pour sécuriser également le trajet entre Marcilly et Chazay avec une collaboration entre les deux communes, et enfin réaliser un cheminement le long de la RD16 en direction de Lissieu avec l'aide du Département et de la Métropole de Lyon.

Un autre dossier important impliquant notre commune concerne la réhabilitation de la ligne à haute tension de 63 000 Volts entre Civrieux d'Azergues et Genay consistant à remplacer les pylônes datant de 1927, par des nouvelles structures mesurant 25 mètres de hauteur, afin de respecter les normes de sécurité en vigueur au-dessus des constructions. L'actuel tracé en bas du village longeant la route des Chères survole actuellement une quinzaine de propriétés privées et plusieurs portions de voiries communales.

Le projet en cours d'étude initié par la Municipalité prévoit de déplacer l'ouvrage de l'autre côté de la voie ferrée et aura pour effet d'impacter partiellement une propriété bâtie chemin du four à chaux, et un terrain agricole en face de la maison communale. Le reste du tracé survolant totalement le domaine public, en bordures de la zone sportive, de la salle des fêtes et de l'avenue de la gare. Nous vous

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi de 8h à 13h, jeudi de 14h à 18h,
vendredi de 13h à 16h30.

Permanence téléphonique secrétariat

le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 16h.

Contactez la mairie

Web : marcillydazergues.com
Courriel : mairie@marcillydazergues.com
Tél. 04 78 43 11 77



Page Facebook
[@marcillydazergues69](https://www.facebook.com/marcillydazergues69)

édito (suite)

tiendrons bien entendu informés de l'avancement de ce dossier, dont les travaux sont prévus en 2026.

A la demande des services de l'Etat, une réflexion est en cours sur la définition des zones qui pourraient être à l'avenir destinées à l'implantation pour la production des énergies renouvelables (voir article commission développement durable). Vous serez consultés prochainement pour donner votre avis, en vous déplaçant en mairie.

Nous espérons pouvoir vous informer dans les prochains mois de l'avancée de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Beaujolais (SCOT), qui sera opérationnel jusqu'en 2045 et imposera aux communes le nombre minimal de logements à créer par an.

Par ailleurs, nous tenons à vous apporter des informations sur notre agence postale communale, pour laquelle le fonctionnement du groupe La Poste complexifie son existence. Les contraintes imposées sont de plus en plus nombreuses et ont pour effet de poser des difficultés de recrutement lors d'éventuels remplacements. Pour cette raison, nous devons dorénavant subir la fermeture de notre agence postale à certaines périodes de l'année.

A noter un autre changement consécutif à une demande de La Poste : la boîte aux lettres sera prochainement déplacée vers la mairie, en lieu et place de la fente située dans le mur du bureau de Poste.

Avec l'arrivée des beaux jours, n'hésitez pas à participer aux multiples festivités et autres manifestations associatives, afin de partager de grands moments conviviaux et faire vivre notre village, comme récemment lors de la belle fête des conscrits.

Pour conclure, je vous rappelle que mes adjoints et moi-même sont toujours disponibles et prêts à vous rencontrer en mairie ou sur le terrain, afin d'échanger avec les personnes intéressées par tous ces dossiers communaux.

Votre Maire, Frédéric BLANCHON

Commission Culture 2024

Cette année la commission a voulu offrir aux Marcillois une programmation culturelle à la fois innovante et classique car la culture est un chemin vers l'ouverture d'esprit, l'imagination et la curiosité.

1. Le 9 août, rendez-vous au stade pour une soirée **"Nuit des étoiles"** pour une découverte ludique d'une partie de notre voute céleste. Nous aurons l'appui de l'association "Océan" habituée à organiser et animer ce genre de manifestation. Elle nous aidera en "levant le nez" à reconnaître et comprendre ce que nous voyons.

Déroulement de la soirée :

- **19h00** : rendez-vous au stade pour un pique-nique sorti du sac.
- Animation par le groupe Honey Moon Duo (style jazz, pop).
- Présence d'un ou deux viticulteurs (ou leurs représentants) dans le cadre des soirées "Rosé Nuits d'Été".
- **20h45** : début de la soirée Astronomie avec observation de la lune puis vers 22h00 les principales étoiles seront pointées dans le ciel à l'aide d'un laser et au travers d'instruments d'observations. En cas d'intempérie nous nous replierons dans la salle des fêtes avec présentation de vidéos sur le ciel et le système solaire.

2. Le 20 septembre le quatuor vocal **"ARBA CANTE"** se produira dans l'église de Marcilly à 20h00. Les 4 chanteuses se rencontrent pour entremêler leurs voix. Elles visitent a capella des chants traditionnels du monde : émotions garanties.

3. Le 7 décembre, à la salle des fêtes, nous accueillerons **"L'ENSEMBLE OPHELIA"**. Trois musiciennes issues du Conservatoire National Supérieur de la Musique et de la Danse de LYON, interpréteront un conte musical intitulé **"LA ROSE IDÉALE"**.

Une des intervenantes est d'ailleurs marcilloise.

Puis nous enchaînerons pour une soirée **BLINDTEST**.

Nous vous tiendrons informés par flyers et nous vous attendons nombreux, en attendant : **surveillez vos boîtes aux lettres, le site de la mairie, PanneauPocket et Facebook !**

Nous vous rappelons que toutes ces manifestations seront en entrée gratuite et financées par la mairie.

A noter également que la commission soutiendra financièrement et en présentiel le Comité des Fêtes pour l'organisation de la fête de la Musique.

La Commission Culture

Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables

Les "Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables" (ZAER) correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par la commune pour le développement des énergies renouvelables, afin de répondre aux objectifs fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie. Elles sont définies à l'article 15 de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (Loi APER).

Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque (au sol, sur bâtiment), le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, les réseaux de chaleur, etc.

Ces zonages sont en cours de définition par la commission Développement Durable et feront l'objet d'une consultation des habitants avant l'adoption lors d'un vote en conseil municipal.

Vous serez informés de cette consultation via les communications habituelles de la Mairie. (PanneauPocket, Facebook et le site internet).

Benjamin SCAPPATICCI
Adjoint au Développement Durable

Flash info

Rappel sur la réglementation en vigueur pour mieux vivre ensemble



Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés par les particuliers causant une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations émises (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, etc.) ne peuvent être effectués que :

- lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

- dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

De plus, il est strictement interdit de faire des feux de broussailles, d'artifice ou autres durant toute l'année sans autorisation préfectorale.

Il est rappelé que les bacs roulants d'ordures ménagères et de tri doivent être sortis la veille et rentrés le jour défini des collectes.

Ceci concerne l'ensemble des Marcillois qui disposent d'un emplacement de stockage sur leur parcelle et qui ont l'obligation de s'y conformer pour des raisons de sécurité et de salubrité publique.

Merci à tous de votre civisme.



PLATEFORME INTERACTIVE
**SIGNALLEMENT
AMBROISIE**

L'AMBROISIE, UNE PLANTE DANGEREUSE POUR LA SANTÉ : CHACUN PEUT AGIR !

L'ambrosie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu de santé publique qui requiert l'implication de tous.

Que faire si j'en vois ?

- Sur ma propriété : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache !**
- Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale la zone infestée** grâce à **SIGNALLEMENT-AMBROISIE** :

www.signalement-ambrosie.fr

L'application mobile Signalement-ambrosie

email : contact@signalement-ambrosie.fr

téléphone : 0 972 376 888



COMMENT RECONNAÎTRE LA PLANTE D'AMBROISIE ?

- Feuilles du même vert clair sur les deux faces
- Pas d'odeur quand on les frotte dans la main



Une question sur l'ambrosie ? Contactez SIGNALLEMENT-AMBROISIE ou visitez le site www.ambrosie.info



Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !

1 CHEZ VOUS, APRÈS LA PLUIE ET AVANT UNE ABSENCE

RANGÉZ OU VIDEZ LES CONTENANTS OÙ L'EAU PEUT S'ACCUMULER

- ✓ coupelle, seau, arrosoir, brochette
- ✓ jouet d'enfants, gamelle pour animaux
- ✓ terrasse sur plots, pied de parasol

ENTRETIENEZ VOS PISCINES



GÉREZ LES EAUX DE PLUIE

- ✓ vérifiez l'écoulement des gouttières
- ✓ couvrez les récupérateurs d'eau de pluie
- ✓ entretenez votre pompe de relevage



2 AUTOUR DE VOUS, SENSIBILISEZ VOS VOISINS ET PROCHES

C'est l'action collective qui rendra vos gestes encore plus efficaces!



C'est quelques minutes seulement par semaine, entre avril et octobre!



pour tous, toute la vie, partout

L'ADMR recrute Services à domicile



Formation aux gestes de premiers secours

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Marcilly souhaite organiser une formation aux gestes de premiers secours pour les marcillois.

Dans un premier temps il s'agit de recenser les personnes intéressées et savoir si leur nombre est suffisant.

Pour tout renseignement ou pré-inscription, contactez la mairie.

Classes en 5

Sous l'impulsion d'Arnaud Ritton, Président et guide suprême de cette belle classe en 5, une redoutable légion de gais lurons et de joyeuses luronnes se mette en ordre de marche pour mener à bien un vaste chantier de 12 travaux herculéens !

Au programme :

31 août : **barbecue** - 6 septembre : **passation de pouvoir de la classe en 4 vers la classe en 5** - 6 octobre : **brocante** - 8 décembre : **fête des lumières** - janvier 2025 : **sortie ski** - 8 février : **bal des classes** - 9 mars : **journée andouillettes et cochonnailles** - 12 avril : **journée brioches** - 17 mai : **remise des cocardes** - 23 mai : **défilé humoristique** - 25 mai : **journée des classes** - 26 mai : **retinton**.

Les habitants de la commune seront informés, associés, voire conviés à ces sympathiques réjouissances intergénérationnelles qui jalonnent cette année de préparation et nous conduiront à l'apothéose finale : **la grande Fête des conscrits prévue le 25/05/2025 ...**



Le vieil adage est sans équivoque ... plus nous serons de "fous" plus nous aurons matière à rire ... et en ce domaine, notre quota n'est pas encore atteint !

Aussi, Marcilloises, Marcillois (dont l'année de naissance se termine par 5), il n'est point trop tard, n'hésitez pas à nous rejoindre ...

Les conscrits de la classe en 5

Quelques nouvelles de Graines d'Actions



Assemblée générale du 14 janvier 2024

Lors de l'Assemblée Générale du 14 janvier 2024, nous avons procédé à une présentation et adoption du rapport moral et financier, puis au renouvellement du bureau de Graines d'Actions Marcilly Maintenant et Demain qui se compose donc comme suit : Présidente,

Lynda ONICA - Vice-présidente, Jany LESEUR - Trésorier, André BERGER - Trésorier adjoint, Sylvain GOUBEAU - Secrétaire, Jean-Louis RATAIL - Secrétaire adjointe, Sandra BELLIARD.

L'intégralité du compte-rendu de cette AG est sur : <https://agenda21marcilly69.wordpress.com>

Une partie importante de cette Assemblée Générale a concerné les actions de notre association et nous avons décidé de nous focaliser sur nos actions récurrentes et sur un nombre limité de nouvelles actions et dans la mesure du possible que nous intervenions lors du marché par exemple.

Les actions récurrentes ci-dessous sont réalisées depuis plusieurs années et nous avons le plaisir de les faire perdurer : Club mémoire des éléphants, Broyage collectif, Achat groupé

de bois, Atelier de réparation, Grainothèque, Fil jardinier, Balade botanique, Groupe de paroles aidant.e.s/aidé.e.s, Participation annuelle au forum des associations.

Nous envisageons de nouvelles actions en 2024 notamment :

- La projection du film sur le Renard réalisé par Laurent Desfours (fin 2024 ou début 2025)
- Un atelier lowtech de production d'objets basses technologies
- Une conférence débat sur les EEE (espèces exotiques envahissantes)

Merci d'avance pour votre participation à nos futures actions et comme toujours nous sommes preneurs de vos remarques et/ou propositions d'actions.

Enfin, Jacques LERICHE et Sylvain GOUBEAU ont été désignés référents par la mairie pour la mise en place de la gestion des déchets organiques à partir courant 2024, nous participons à l'action intercommunale de lutte contre les frelons asiatiques et aux réflexions sur les transports doux en lien avec les communes voisines.

Agenda

JUIN

Dimanche 2 : Concours de pétanque – Sté de Chasse – 13h30 – Maison Communale

Samedi 8 : Fête de la Commune Libre – Place de l'église

Dimanche 9 : Élections Européennes – Salle plurivalente groupe scolaire

Vendredi 14 : Commémoration stèle du Nelly sur la RD306 – Anciens Combattants

Samedi 15 : Coupe de l'Amitié – Boules – 14h00 – Clos Bouliste

Vendredi 21 : Fête de la Musique – Comité des Fêtes – Place des Marcilly de France

Vendredi 28 : Kermesse by Night – Sou des Écoles – Salle des Fêtes

JUILLET

Dimanche 28 : Coupe Jeanny – Boules – Clos bouliste & Maison Communale

AOÛT

Jedi 29 : Assemblée générale – Sté de Chasse

Vendredi 30 : Coupe Désirée – Boules – Clos bouliste

SEPTEMBRE

Dimanche 1 : Messe en plein air – AEP – Madone

Vendredi 6 : Commémoration stèle des maquisards – Anciens Combattants – Chemin de Champfort

Samedi 7 : Forum des Associations – Comité des Fêtes – Salle des Fêtes

Samedi 14 : Coupe de Bois de Bouts – Boules – Clos bouliste

Vendredi 27 : Assemblée Générale – Boules – 19h00 – Maison Communale